



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Secrétariat Général
Bureau 450
n° 2022/SG/BLB16
Affaire suivie par :
Bertrand LE BAIL
Tél : 01 69 47 91 57
Mél : bertrand.le-bail@ac-versailles.fr

Boulevard de France – Georges Pompidou
91000 Évry-Courcouronnes

Évry-Courcouronnes, le 24 mars 2022

Monsieur le secrétaire départemental,

Par courrier électronique en date du 14 février, vous m'interpellez sur le cadre des évaluations d'école.

Il semble que vous conceviez les évaluations d'école comme moins prioritaire que le service public d'éducation. Je ne partage cette vision, qui oppose les deux alors que les évaluations d'école ont bien pour but d'améliorer dans les établissements scolaires la réussite des élèves, mais aussi le bien-être de tous les acteurs, élèves, personnels, parents et partenaires. Il s'agit de développer le collectif et la coopération entre les enseignants, de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement. Il ne me semble pas que ces objectifs soient antinomiques au service public d'éducation. Je fais au contraire pleinement confiance aux acteurs de terrain qui seront impliqués dans ce processus pour en faire un puissant levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

Vous m'interrogez sur les textes encadrant ces évaluations d'école. Je ne doute pas de votre parfaite connaissance de la réglementation en vigueur et du cadre général dans lequel s'inscrit l'évaluation des établissements du premier degré arrêté par le conseil d'évaluation de l'école le 25 janvier 2022 dans le prolongement de la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance. Les évaluations d'école, ayant notamment pour finalité d'aider à concevoir le projet d'école, s'intègrent dans les cent-huit heures annuelles de service.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Jérôme BOURNE BRANCHU